3 FÉVRIER 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR APPROBATION TACITE

DÉCISIONS FINALES

BOD/NO/2025/02-01 - Allocation d'un financement pour la transformation du système en faveur du Pendjab du Pakistan

Le Conseil d'administration :

1. Prend note de l'évaluation par le Secrétariat du financement pour la transformation du système figurant à l'annexe 4 du document BOD/NO/2025/01 DOC 01 et de la requête de financement reproduite à l'annexe 5 ;
2. Approuve l'allocation d'un financement pour la transformation du système, à prélever sur les fonds fiduciaires du GPE, à l'appui du financement pour la transformation du système du Pendjab, tel que décrit dans la requête soumise et résumé au tableau 1, sous réserve :
 a. de la disponibilité des fonds,
 b. de la décision du Conseil BOD/2012/11-04 sur l'engagement de fonds fiduciaires par tranches annuelles, et
 c. de l'atteinte des déclencheurs de l'allocation complémentaire de 9 571 400 dollars.
3. Note que l'engagement de fonds au titre du financement complémentaire de 9 571 400 dollars sera en outre subordonné 1) à la présentation par le gouvernement et l'agent partenaire, avec l'endossement du groupe local des partenaires de l'éducation, d'un document de programme révisé précisant la manière dont les fonds seront utilisés, et 2) à la confirmation par le Secrétariat que le financement complémentaire ne remplace pas le financement national, et que le document de programme révisé répond aux normes du GPE.

Tableau 1

Résumé de la requête et allocation recommandée par le Secrétariat Tous les montants sont exprimés en USD		
a.	Allocation d'un financement pour la transformation du système	47 857 000[1]
b.	Allocation demandée (100 %)	47 857 000
c.	**Allocation recommandée par le Secrétariat[2]**	**47 857 000**

[1] Le montant indiqué dans le cadre des paramètres stratégiques approuvés en février 2024 était de 47 617 000 dollars. Ce montant était basé sur le chiffre de 117 millions de dollars indiqué par erreur comme étant le montant total du financement en faveur du Pakistan. Après correction, ce total a été porté à 117,59 millions de dollars, et le montant de l'enveloppe allouée au Pendjab par le gouvernement, à 47 857 000 dollars.

[2] Ce montant comprend 500 000 $ pour les coûts de soutien à la mise en œuvre de l'agent partenaire.

	Allocation complémentaire subordonnée à l'atteinte des déclencheurs – 20 % du montant total du financement pour la transformation du système	9 571 400
	Financement basé sur les résultats	Non
d.	Agent partenaire	Banque mondiale
e.	Commission de l'agent partenaire % - Montant	1,75 % - 837 497,50
f.	Durée	4 ans
g.	Date de démarrage prévue	5/1/2025
h.	Date de clôture	4/30/2029
i.	Provenance des fonds	Fonds du GPE

BOD/NO/2025/02-02 - Allocation d'un financement pour la transformation du système en faveur de Madagascar

Le Conseil d'administration :

1. Prend note de l'évaluation par le Secrétariat du financement pour la transformation du système figurant aux annexes 3.1, 3.2 et 3.3 du document BOD/NO/2025/01 DOC 02 et de la requête de financement reproduite à l'annexe 4 ;
2. Approuve l'allocation d'un financement pour la transformation du système, à prélever sur les fonds fiduciaires du GPE, à l'appui du Programme intégré pour la transformation des apprentissages fondamentaux (PITAF), tel que décrit dans la requête soumise et résumé au tableau 1, sous réserve :
 a. de la disponibilité des fonds,
 b. de la décision du Conseil BOD/2012/11-04 sur l'engagement de fonds fiduciaires par tranches annuelles, et
 c. de l'atteinte des déclencheurs de l'allocation complémentaire de 17 888 000 dollars ;
3. Note que l'engagement de fonds au titre de la composante 1 portant sur 27 181 451 dollars [3] et 9 572 628,89 euros[4] sera subordonné 1) à la finalisation et à l'approbation par le gouvernement de la nouvelle politique enseignante, et 2) à la confirmation par le Secrétariat que la composante 1 (dans sa version actuelle ou révisée), alignée sur la politique enseignante et endossée par le groupe local des partenaires de l'éducation (en cas de révision), répond bien aux normes de qualité du GPE.

[3] Somme des montants en USD alloués à l'UNICEF (USD 11 823 346) et à la Banque mondiale (USD 15 358 105) pour la composante 1.

[4] Montant en EUR alloué à l'AFD pour la composante 1.

Tableau 1

Résumé de la requête et allocation recommandée par le Secrétariat				
Informations sur le financement		**AFD (en EUR)[5]**	**UNICEF (en USD)**	**Banque mondiale (en USD)**
a.	Allocation d'un financement pour la transformation du système[6]	25 970 057,60	25 072 000	35 888 000
b.	Allocation demandée (100 %)	25 970 057,60	25 072 000	35 888 000
c.	**Allocation recommandée par le Secrétariat[7]**	25 970 057,60	25 072 000	35 888 000
d.	Allocation complémentaire subordonnée à l'atteinte des déclencheurs – 20 % du montant total du financement pour la transformation du système	s.o.	s.o.	17 888 000
e.	Allocation complémentaire subordonnée à la réalisation de la composante 1 (sur les enseignants)[8]	9 572 628,89	11 823 346	15 358 105
f.	Financement basé sur les résultats	Non	Non	Oui
g.	Agents partenaires	AFD	UNICEF	Banque mondiale
h.	Commission des agents partenaires Montant[9] - (%)	1 817 904,03 (7 %)	1 755 040 (7 %)	628 040 (1,75 %)
i.	Durée	4 ans		
j.	Date de démarrage prévue	1er juillet 2025		
k.	Date de clôture	30 juin 2029		
l.	Provenance des fonds	Fonds du GPE		
m.	Cofinancement	150 000 000 (Banque mondiale/IDA)		

[5] Conformément à la décision BOD/2018/06-10 du Conseil d'administration, l'AFD a choisi de recevoir les fonds en euros. Le taux de conversion est de 0,91187 euro pour un dollar.
[6] Le montant total du financement s'élève à 89 440 000 dollars.
[7] Dont 3 957 740 dollars pour les coûts encourus par les agents partenaires au titre du soutien à la mise en œuvre (AFD : 1 657 323,73 euros ; UNICEF : 1 640 240 dollars ; Banque mondiale : 500 000 dollars).
[8] Le montant total de l'allocation est de 37 679 251 dollars.
[9] Soit un montant total de 4 376 680 dollars (4,89 %).

BOD/NO/2025/02-03 - Allocation d'un financement au titre du fonds à effet multiplicateur en faveur de l'Éthiopie

Le Conseil d'administration :

1. Prend note de l'évaluation par le Secrétariat du financement au titre du fonds à effet multiplicateur, décrit à l'annexe 4 du document BOD/NO/2025/01 DOC 03, et de la requête de financement, reproduite à l'annexe 5 ;
2. Approuve l'allocation d'un financement au titre du fonds à effet multiplicateur, à prélever sur les fonds fiduciaires du GPE, à l'appui du programme « Transformation de l'éducation en l'Éthiopie en faveur de l'apprentissage », conformément à la requête résumée au tableau 1, sous réserve de :
 a. La disponibilité des fonds.
 b. La décision du Conseil BOD/2012/11-04 sur l'engagement des fonds fiduciaires pour les financements au titre de la mise en œuvre des programmes sous forme de versements annuels.

Tableau 1

Résumé de la requête et allocation recommandée par le Secrétariat Tous les montants sont exprimés en dollars		
a.	Allocation au titre du fonds à effet multiplicateur	50 000 000
b.	Allocation sollicitée (94,6 %)	47 300 000
c.	**Allocation recommandée par le Secrétariat**[10]	**47 300 000**
d.	Financement basé sur les résultats	Oui
e.	Agent partenaire	Banque mondiale
f.	Commission de l'agent partenaire – montant (%)	827 750 dollars (1,75 %)
g.	Durée	Environ 4 ans et 11 mois
h.	Date de démarrage prévue	3/02/2025
i.	Date de clôture	31/12/2029
j.	Source de financement	Fonds du GPE Bailleurs de fonds (180,05 millions de dollars) – Banque mondiale (50 millions de dollars), FCDO (110 millions de dollars), UNICEF (4,85 millions de dollars), Finlande : ministère des Affaires étrangères (10 millions de dollars), Norvège : ministère des Affaires étrangères (5,2 millions de dollars)

[10] Dont 932 500 dollars pour les coûts encourus par l'agent partenaire au titre du soutien à la mise en œuvre.

BOD/NO/2025/02-04 – Allocation d'un financement pour la transformation du système et d'un financement au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles en faveur du Soudan du Sud

Le Conseil d'administration :

1. Prend note de l'évaluation par le Secrétariat du financement pour la transformation du système et du financement au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles décrit à l'annexe 4 du document BOD/NO/2025/01 DOC 04 et de la requête de financement reproduite à l'annexe 5 ;
2. Approuve l'allocation d'un financement pour la transformation du système et d'un financement au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles, à prélever sur les fonds fiduciaires du GPE, à l'appui du programme Transformer l'éducation dans le Soudan du Sud (GPE-TESS), conformément à la requête résumée au tableau 1, sous réserve de :
 a. La disponibilité des fonds.
 b. La décision du Conseil BOD/2012/11-04 sur l'engagement des fonds fiduciaires pour les financements au titre de la mise en œuvre des programmes sous forme de versements annuels.
 c. L'atteinte des déclencheurs de l'allocation supplémentaire de 9 200 000 dollars.

Tableau 1

Résumé de la requête et allocation recommandée par le Secrétariat Tous les montants sont exprimés en dollars		
a.	Allocation au titre d'un financement pour la transformation du système[11]	46 430 000 (UNICEF)
b.	Accélérateur de l'éducation des filles	10 000 000 (Save the Children Norvège)
c.	Allocation sollicitée (100 %)	56 430 000
d.	**Allocation recommandée par le Secrétariat**	**56 430 000**
e.	Allocation au titre d'un financement pour la transformation du système subordonnée à l'atteinte des déclencheurs pertinents – 20 % du montant total du financement	9 200 000[12]
f.	Financement basé sur les résultats	Non
g.	Agent partenaire	UNICEF (financement pour la transformation du système), Save the Children Norvège (Accélérateur de l'éducation des filles)
i.	Commission de l'agent partenaire (% – montant)	7 % - 3 250 100 (UNICEF), 700 000 (Save the Children Norvège)

[11] L'allocation totale au titre du financement pour la transformation du système en faveur du Soudan du Sud s'élève à 56,43 millions de dollars, dont 10 millions fournis sous forme de financement accéléré, soit un solde de 46,43 millions de dollars pour le financement pour la transformation du système.

[12] Conformément à la décision du Conseil sur les paramètres stratégiques pour un financement pour la transformation du système en faveur du Soudan du Sud (BOD/AV/2024/02-16), note de bas de page 2 : « Le montant de 9 286 000 dollars équivaudrait à 20 % du solde de l'allocation de 46 430 000 dollars, mais le Secrétariat accepte la proposition à 9 200 000 dollars. »

j.	Durée	Financement pour la transformation du système – 4 ans Accélérateur de l'éducation des filles – 3 ans
k.	Date de démarrage prévue	1/05/2025
l.	Date de clôture	30/04/2029 (financement pour la transformation du système) 30/04/2028 (Accélérateur de l'éducation des filles)
m.	Source de financement	Fonds du GPE

BOD/NO/2025/02-05 - Prolongation de la période de validité des allocations au titre de financements pour la transformation du système et délégation de pouvoirs à la directrice générale

Le Conseil d'administration :

1. Approuve la prolongation de la validité des allocations au titre de financements pour la transformation du système en faveur de ces deux pays, du 31 décembre 2024 au 31 mars 2025, comme indiqué dans le document BOD/NO/2025/01 DOC 05.
2. Notant les projections figurant à l'annexe 5 du document BOD/NO/2025/01 DOC 05, qui indiquent que la majorité des pays sont en bonne voie pour accéder à leur allocation au cours de l'exercice, approuve de déléguer à la directrice générale l'approbation, au cas par cas, de demandes similaires de prolongation de la validité des allocations au titre de financements existants pour la transformation du système.

BOD/NO/2025/02-06 - Allocation d'un financement au titre du Fonds à effet multiplicateur en faveur du Népal

Le Conseil d'administration :

1. Prend note de l'évaluation par le Secrétariat du financement au titre du Fonds à effet multiplicateur, figurant à l'annexe 4 du document BOD/NO/2025/01 DOC 06, et de la requête de financement, reproduite à l'annexe 5 ;
2. Approuve l'allocation d'un financement du Fonds à effet multiplicateur, à prélever sur les fonds fiduciaires du GPE, pour financer le programme du Plan sectoriel pour l'éducation en milieu scolaire, tel que décrit dans la requête soumise et résumé au tableau 1, sous réserve :
 a. de la disponibilité des fonds,
 b. de la décision du Conseil BOD/2012/11-04 sur l'engagement des fonds fiduciaires pour les financements au titre de la mise en œuvre de programmes sous forme de versements annuels.

Tableau 1

Résumé de la requête et allocation recommandée par le Secrétariat Tous les montants sont exprimés en dollars		
a.	Allocation au titre du Fonds à effet multiplicateur	40 000 000
b.	Allocation demandée (70,4 %)	28 166 666 UNICEF - 17 166 666 Banque mondiale – 11 000 000
c.	**Allocation recommandée par le Secrétariat**[13]	**28 166 666***[14]
d.	Financement basé sur les résultats	Oui
e.	Agents partenaires	UNICEF et Banque mondiale
f.	Commission des agents partenaires % - Montant	UNICEF : 7 % - 1 201 666,62 Banque mondiale : 1,75 % - 192 500,00
g.	Durée	2 ans et 6 mois
h.	Date de démarrage prévue	1/2/2025
i.	Date de clôture	31/7/2027
j.	Provenance des fonds	Fonds du GPE
k.	Cofinancement	Association internationale de développement – 20 000 000 Programme alimentaire mondial - 33 000 000 Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement – 15 000 000 Agence des États-Unis pour le développement international – 10 000 000 Fondations privées par l'intermédiaire du Fonds des Nations Unies pour l'enfance – 2 166 666

[13] Dont 200 000 dollars (Banque mondiale) et 300 416,65 dollars (UNICEF) pour les coûts encourus par les agents partenaires au titre du soutien à la mise en œuvre.

[14] * Correction mineure d'un chiffre (28 166 000 dollars) figurant dans le document précédent.